

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 418-24 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 10 900 \$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 362-18

Le projet de règlement vise à autoriser un emprunt de 10 900\$ dans le cadre des frais de refinancement du solde non amorti de 539 300\$ du règlement d'emprunt 362-18.

Le projet de règlement a fait l'objet d'un dépôt lors de la séance extraordinaire du 12 février, tel que spécifié à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, à la rubrique *Règlements à l'étude*, ou au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 13 février 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13^e jour de février 2024.

Vincent Rolland, directeur général et greffier